ANNEXE A—Suite

N° du rédit	Service	Montant	Total
	FINANCES—Fin	\$ c.	8 (
	Pensions de vieillesse (y compris les pensions aux aveugles)		
51	Pensions de vieillesse, y compris les pensions aux aveugles, administration	45,710 00	
	Pensions et allocations, indemnités de retraite et pensions diverses		
	Pensions et indemnités de retraite		
52 53	Application des lois de pension et de retraite. Contribution de l'Etat à la Caisse de retraite	27,760 00 2,290,000 00	
54	Allocations de retraite aux anciens employés du département des Impressions et de la Papeterie publiques	5,000 00	
	Pensions		
55	Banting, sir Frederick G	7,500 00	
	Charges de la dette publique		
56	Commission pour le paiement des intérêts sur la dette publique, l'acquisition de fonds d'amortissement, les services d'agents financiers, les timbres d'effets à Londres, l'enre- gistrement, etc.	175,232 00	
	Subventions spéciales aux provinces		
57	Nouveau-Brunswick Nouvelle-Ecosse Ile du Prince-Edouard Manitoba Saskatchewan Colombie-Britannique	900,000 00 1,300,000 00 275,000 00 750,000 00 1,500,000 00 750,000 00	
	DIVERSES SUBVENTIONS ET CONTRIBUTIONS		
58 59 60 61 62 63	Conseil général canadien des Scouts	9,000 00 4,860 00 1,620 00 2,025 00 4,500 00	
64	au Canada (littérature, arts, théâtre, éducation, etc.) Commission du district fédéral— Entretien et amélioration des terrains contigus aux édifices de l'Etat, à Ottawa, et amélioration du réseau des	2,500 00	
65	promenades et parcs sous le contrôle de la Commission du district fédéral Pour l'acquisition de terrains et pour les arpentages relatifs à la promenade nationale dans la vallée de la Gatineau avoisinant Ottawa (A voter de nouveau \$50,000)	212,400 00	
	Généralités	150,000 00	
	GENERALITES		
66	Commission du tarif, y compris la Commission fédérale du commerce et de l'industrie—Paiements à faire nonobstant toute disposition de la Loi du service civil ou de ses règle-	150 000 00	
67 68	ments. Pour pourvoir aux dépenses du bureau du contrôleur du Trésor. Application de la Loi d'arrangement entre cultivateurs et créanciers et à celle de la Loi pour favoriser les améliora-	170,000 00 1,953,063 00	
69	tions municipales Pour pourvoir, subordonnément à l'approbation du Conseil du	468,057 00	
70	Trèsor, aux traitements, reclassements et augmentations Dépenses imprévues, sujettes à l'approbation du Conseil du Trèsor et à la production d'un état détaillé au Parlement dans les quinze jours qui suivront l'ouverture de la pro-	175,000 00	
	chaine session	80,000 00	12,166,303 (